



Attractivité et développement local
Action culturelle

Décision n° 2021-124

Objet : Contrats d'exposition dans le cadre de l'exposition collective « Estivales, art contemporain »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de ses activités culturelles et artistiques, la ville de Sceaux organise du 1^{er} juillet 2021 au 28 août 2021 l'exposition collective « Estivales » à l'hôtel de ville,

Vu le projet de contrat d'exposition avec les artistes :

- July ANCEL
- Inti ANSA
- Jonathan BABLON
- Marika BELLE
- Thomas BESSET
- Jeanne CARDINAL
- Julie CHABIN
- Isabelle DE LUCA
- Gillian GENRIES
- Jouda GOMRI
- Nadine GRENIER
- Marie HAVEL
- Evelyne HENRARD
- Fabienne JOUSSE
- Arnaud LAVAL
- Hang LU
- David MIGUEL
- Paul MILLET
- Françoise MIQUELIS
- Maho NAKAMURA
- Ilan PARIENTE
- Agnès PEZEU
- Clément PHILIPPE
- Jean-Paul RUIZ
- Raphael SITBON
- Julie SUSSET
- Longjun ZHANG
- Renata ZOLCINSKA

DECIDE de signer les contrats d'exposition avec les artistes précités.

Fait à Sceaux, le 16 juin 2021




Philippe LAURENT